

Elections du 13 octobre 2024

Tirage au sort des numéros d'ordre ce dimanche 1er septembre

Chers journalistes,

Dans le cadre des élections provinciales et communales du 13 octobre prochain, le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (article L4142-26) prévoit que **les partis politiques représentés au Parlement wallon** remettent, le 1er septembre, au Ministre des Pouvoirs locaux, **une proposition d'affiliation indiquant**, dans les différents arrondissements administratifs wallons, **les listes de candidats reconnues par ces partis**.

C'est pourquoi ce dimanche à partir de 10h30, au siège du SPW Intérieur et Action sociale, situé au 100 Avenue Bovesse à Jambes, le Ministre recevra officiellement, en mains propres, les propositions d'affiliation des cinq partis concernés. Chaque parti sera représenté par un parlementaire déposant.

Par ailleurs, le Code (article L4142-28) prévoit un **tirage au sort des numéros d'ordre qui aura lieu à midi pile**. Pour rappel, ce numéro est utile pour déterminer l'ordre des listes sur le bulletin de vote.

Il revient au Ministre de procéder à ce tirage. L'ordre du tirage sera celui de l'attribution des numéros (numéro 1 attribué au premier parti tiré au sort et ainsi de suite...). La procédure se tiendra sous le contrôle d'un bureau d'huissiers de justice.

Un procès-verbal sera rédigé en séance par les juristes du SPW et devra être signé par les députés déposants et par le Ministre. Le SPW rédigera en séance ce projet d'arrêté qu'il conviendra de faire signer par le Ministre afin d'en assurer la publication le plus rapidement possible, au plus tard, le 5 septembre.

Ces numéros pourront être utilisés par les listes reconnues par ces partis à condition que le sigle du parti soit repris. **Des déclinaisons sont acceptables** comme MR - IC, PS - Liste du Bourgmestre, Les Engagés pour Gembloux, PTB et alliés, ECOLO5000...

Les autres listes auront aussi des numéros à la suite de tirages au sort au niveau des provinces, puis des districts, et enfin dans chaque commune.

Un espace dédié aux interviews par la presse du Ministre, des parlementaires déposants ou des présidents de parti est prévu.

Récapitulatif des étapes :

10h30	Arrivée du Ministre
10h30 – 12h	Dépôt des propositions d'affiliations et briefing tirage au sort

11h45-12h15	Mot d'accueil par Marco Aliboni, Directeur général du SPW Intérieur Tirage au sort par le Ministre des pouvoirs locaux Rédaction du PV en séance
12h30	Signature du PV